

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

n° 97 du 15 septembre 2022

- Spécial -

Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée

### **SOMMAIRE**

### n° 97 du 15 septembre 2022

## Spécial

### **SGAR**

Arrêté n° 2022/SGAR/n°617 portant désignation des membres du conseil économique social et environnemental régional (CESER) des Pays de la Loire

Arrêté n° 2022/SGAR/DREETS/n°618 portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre DURAND, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

# Secrétariat Général

pour les Affaires Régionales

Région Pays de la Loire



Liberté Égalité Fraternité

#### Arrêté 2022/SGAR/n° 617

portant désignation des membres du conseil économique social et environnemental régional (CESER) des Pays de la Loire

### Le Préfet de la région Pays de la Loire Préfet de la Loire-Atlantique

- VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4134-2 et R. 4134-1 à R. 4134-6 ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements;
- VU le décret n°2015-1917 du 30 décembre 2015 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la refonte de la carte des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres ;
- VU le décret n°2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux;
- VU le décret du 20 juillet 2020 nommant M. Didier MARTIN, préfet de la région Pays de la Loire ;
- VU la circulaire de la ministre de la décentralisation et de la fonction publique du 6 janvier 2016 relative aux modalités d'installation et de fonctionnement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;
- VU la circulaire interministérielle NOR INT1724006C du 27 septembre 2017 relative aux modalités de renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- VU l'arrêté préfectoral 2017/SGAR/642 du 27 octobre 2017 fixant la liste des organismes représentés et les modalités de désignation des membres du CESER des Pays de la Loire;

VU l'arrêté 2022/SGAR/n° 159 du 2 août 2022 portant désignation des membres du conseil économique social et environnemental régional (CESER) des Pays de la Loire.

**CONSIDERANT** le courrier du 7 juillet 2022 de M. Michel LE ROC'H, secrétaire général de l'union départementale CGT-FO de la Loire-Atlantique, désignant M. Éric PELARD, retraité, en remplacement de M, Jean-Yves MORINEAU, démissionnaire, pour le représenter au CESER des Pays de la Loire à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

#### ARRETE

<u>ARTICLE 1</u>: la liste des personnes désignées pour siéger en qualité de membre du CESER des Pays de la Loire est établie conformément au tableau annexé au présent arrêté.

<u>ARTICLE 2:</u> l'arrêté 2022/SGAR/n° 159 du 2 août 2022, portant désignation des membres du conseil économique social et environnemental régional (CESER) des Pays de la Loire est abrogé.

ARTICLE 3: le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays-de-la-Loire, notifié aux nouveaux membres du CESER ainsi qu'à la présidente du conseil régional des Pays de la Loire et au président du conseil économique, social et environnemental régional des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 15 SEP. 2022

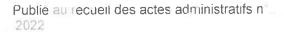
Le préfet

#### Annexe à l'arrêté de désignation des membres du CESER Tableau nominatif des membres du CESER des Pays de la Loire (2018–2023)

Collège	Thème	Nombre de	Organisme	NOM des représentants	Prénom
		sièges	Chambre régionale d'agriculture et chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS)	LARDEUX	Jean-Louis
				HUPE	Annie
		4	Chambre régionale d'agriculture	ALLETRU	Nadine
			Chambre régionale d'agriculture		
	Secteurs économiques		Chambra rágianala da mátiara at da Vartiranta da CDECC	LHOMMEAU	Jean-Marie
		5	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat et CRESS	BESSONNEAU	Laurence
				CORBION	Françoise
			Chambre régionale de métiers et de l'artisanat	REYRE-MENARD	Fanny
				ALLAIZEAU	Aurélien
				ROCHER	Marc
		6	Chambre de commerce et d'industrie régionale et CRESS	COCHET	Nathalie
			Chambre de commerce et d'industrie régionale et Union maritime Nantes port (UMNP)	GENIBREL	Charles
			Chambre de commerce et d'industrie régionale	BAZIN	Marie-Jeanne
				BEALU	Géraldine
				DOIZON	Raymond
				POLLONO	Patrice
		1	Comité régional des pêches et des élevages marins (COREPEM)	JOUNEAU	José
		1	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)	PLESSIS	Georges
		1	Jeunes agriculteurs (JA)	MOREAU	Céline
1 <sup>er</sup> collège		1	Coordination rurale des Pays de la Loire	CLERGEAU	Guy-Marie
		1	Confédération paysanne	LEBRETON	Dominique
				BLANCHE	Anne
				YADRO	Cécile
				BODREAU	Jacques
		7	MEDEF	CESBRON	Jean
				DE LA BRETESCHE	Xavier
				BRYJA	Caroline
	Organisations professionnelles d'employeurs			TROUILLARD	Jean-François
				MORIN	Olivier
		3	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)	ROCH	Benoît
				MANDIN	Marie-Agnès
		3	U2P	DELOUCHE	Christelle
				BROUSSEAU	Jacques
				GIRARDEAU	Eric
		1	Chambre nationale des professions libérales des Pays de la Loire (CNPL)	DUBOIS	Dominique
		1	Centre des jeunes dirigeants d'entreprise (CJD)	LANGOUET	Michael
		1	Comité régionale des banques	GOURMELON	Jean-Jacques
		1	Délégation régionale de l'UDES et délégation régionale de l'UNIFED	MARHADOUR	Marc
	Employeurs chargés d'une mission de service public	1	SNCF	ONGARO	Karine
			Union régionale interprofessionnelle CFDT	HUBERT	Thierry
				MOREAU	Pasquale
				CLOUTOUR	Paul
				CHAGNAS	Laurent
		15		GUIHAL	Bernadette
				MALO	Eric
				RIOU	Dominique
				BORDRON	Jacques
				MERCIER	Isabelle
				THOUMIN	Isabelle
				GAUTIER	Jean-Pierre
				MORELET-CHAUVIN	Elyane
				CASSARD	Brigitte
				TESSIER	Jean-Yves
2e collège	Organisations syndicales représentatives des salariés de la région	9		BACHELOT	Eric
			Comité régional de la CGT	LUNEAU	Marie Colette
				HAQUETTE	Olivier
				HERMOUET	Marie-Laure
				KERGROAC'H	Yvic
				OBLE	Diane
				PARIS	Catherine
				BESNARD	Christophe
				ROBERT	Didier
				INOBERT	PIGICI

#### Annexe à l'arrêté de désignation des membres du CESER Tableau nominatif des membres du CESER des Pays de la Loire (2018–2023)

Collège	Thème	Nombre de	<sup>e</sup> Organisme	NOM des représentants	Prénom
		sièges			
				FABRE	Marguerite
				RENAUD	Monique
		6	Unions départementales CGT-FO	JURET	Daniel
				PELARD	Éric
				GRANDIN	Anne-Marie
					Didier
				DE JACQUELOT DU	
		3	Union régionale C.F.T.C.	BOISROUVRAY	Marc
				TRINIDAD	Jean-Yves
				BOUMARD	Isabelle
		2	Union régionale CFE – CGC	CRÉNO	Véronique
				HANARTE	Jérôme
		1	Union régionale de l'UNSA	GILET	Joëlle
		1	Coordination fédérale régionale de la FSU	HUDE	Didier
		1	Union régionale SOLIDAIRES	BRUNACCI	Jean
	T				
	Economie sociale et solidaire	1	Union régionale inter fédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS)	URBAIN	Caroline
		1	Mutualité française	PERRET	Danièle
		1	COORACE	PERUCHON	Jean-Luc
		1	Fédération nationale des acteurs de la solidarité (FAS) des Pays de la Loire	LETOURNEUX	Jean-Pierre
		1	Associations caritatives (Restos du cœur, Banque alimentaire, Secours populaire, Secours catholique, ATD quart monde)	LEVOYER	Claude
		1	Union régionale des associations familiales (URAF)	LAPERRIERE-MICHAUD	Dominique
		1	Caisses d'allocations familiales (CAF)	BLOUIN	Bénédicte
	Solidarité		Conférence régionale de la santé et de l'autonomie ( CRSA)	PAVAGEAU	René
		1	Association des paralysés de France	BLAIN	Jean-Pierre
		1	Fédération régionale des centres d'information sur le droit des femmes et de leurs familles (FRCIDFF)	LE MEUR	Anne
	Culture	1	Délégation régionale de la Demeure historique	HEBERT	Nicole
		1	Pôle de coopération pour les musiques actuelles	BONHOURE	Michel
		1	Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP)	LACAZE	Florence
	Jeunesse et sports	1	Comité régional olympique et sportif (CROS)	CORDIER	Anne
		1	Fédération régionale des jeunes chambres économiques	FRANCOU	Alban
				JARDINAUD	
		1	Union nationale des étudiants de France (UNEF) (-30 ans)		Chloë
3° collège	Education et innovation	1	Fédération étudiante des associations angevines de la Loire, représentant la FAGE (-30 ans)	BLEUZEN	Eléonore
		1	Établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche (universités et grandes écoles)	ROBLEDO	Christian
		1	Etablissements privés d'enseignement supérieur et organismes privés de recherche	DE LABARRE	Eric
		1	Union régionale des associations diocésaines de l'enseignement libre (URADEL)	FOSCHIA	Aldo
		1	Comité régional de la fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE)	LALANNE	Jean-Baptiste
		1	Union régionale des associations de parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP)	COSTAGLIOLA	Elisabeth
		1	Apel académique des Pays de la Loire (anciennement URAPEL)	SALIOU	Caroline
		1	Pôles de compétitivité	MANACH	Laurent
	Environnement	2	France nature environnement (FNE)	BRUNY	Régine
		_	,	GAVALLET	Jean-Christophe
		1	Ligue de protection des oiseaux (LPO)	PIPAUD	Vincent
		1	Graine Pays de la Loire	DESCARPENTRIES	Sophie
		1	Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement (URCPIE)	LEDUC	Denis
		1	Comité français pour le développement durable (Comité 21)	CHARLOT	Antoine
		1	Fédération régionale des chasseurs et fédération régionale des pêcheurs	ROSE	Dany
	Logement et consommation	1	Union sociale pour l'habitat des Pays de la Loire (USH)	LABRETTE-MENAGER	Fabienne
		1	Union nationale de la propriété immobilière des Pays de la Loire (UNPI)	LAGARDE	Alexis
		1	Union régionale consommation, logement et cadre de vie (CLCV)	FEUFEU	Bérangère
		1	Association « UFC que choisir »	ALLARD	Gérard
	Aménagement – tourisme	1	Fédération des entreprises publiques locales (EPL)	RAYNAUD	Françoise
		1	Fédérations régionales professionnelles et associatives du secteur du tourisme	CROUE	Véronique
		1	Conseils de développement	Siège vacant	
		1		MEZIERE-FORTIN	Marie
	Personnalités qualifiées –	1		GALIBERT	Stéphane
		1		BUREAU	Michelle
				CHARPENTIER	Sandrine
4º collàro	rersonnantes quantiees	1			pariurit
4° collège	rersonnances quantiees	1		-	Ren Saïha
4° collège	rersonnantes quannees	1 1 1		MEDJAHED DURAND	Ben-Saïba Alain



du



Liberté Égalité Fraternité

#### ARRÊTÉ N° 2022/SGAR/DREETS/n°618

portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre DURAND directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

Le préfet de la région Pays de la Loire,

Vu le code de la commande publique;

**Vu** la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions ;

**Vu** la loi organique n°2001-692 modifiée du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances :

**Vu** la loi n°2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

**Vu** le décret n°99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics et relatif aux décisions prises par l'Etat en matière de prescription quadriennale ;

**Vu** le décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesures :

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 26 ;

**Vu** le décret n°2012-655 du 04 mai 2012 modifié relatif à l'étiquetage et à la traçabilité des produits vitivinicoles et à certaines pratiques œnologiques ;

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

**Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Didier MARTIN, préfet de la région Pays de la Loire, Préfet de la Loire-Atlantique;

**Vu** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations et notamment ses articles 1 à 8 ;

**Vu** les arrêtés ministériels des 29 décembre 2005 modifiés relatifs au contrôle financier des programmes et des services du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement et du ministère de la santé et des solidarités ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 29 décembre 2005 modifié relatif au contrôle financier des programmes et services du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;

**Vu** l'arrêté du 24 juillet 2012 relatif aux conditions d'autorisation de l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration des vins ;

**Vu** l'arrêté du 21 juillet 2016 relatif aux modalités d'agrément des organismes visés à l'article R 338-8 du code de l'éducation ;

**Vu** l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** l'arrêté du 29 décembre 2016 fixant la liste des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat pour lesquels l'avis du chef de service déconcentré sous l'autorité duquel sont placés ces personnels est requis préalablement à leur édiction

**Vu** l'arrêté ministériel du 12 avril 2021 portant nomination de Mme Marie-Pierre DURAND sur l'emploi de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 29 mars 2021 portant organisation de la direction régionale, de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Pays de la Loire ;

Sur proposition du Secrétaire général pour les affaires régionales.

#### **ARRÊTE**

# SECTION I COMPETENCE D'ADMINISTRATION GENERALE

#### Article 1er

Délégation est donnée à Mme Marie-Pierre DURAND, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Pays de la Loire, à l'effet de signer les décisions, actes administratifs et correspondances relatifs à :

- l'organisation et au fonctionnement de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS):
- la gestion des personnels placés sous son autorité en application des arrêtés du 29 décembre 2016 susvisés ;
- l'exercice des missions de la DREETS telles que prévues par le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations.

#### Article 2

Sont exclus de la présente délégation :

- les correspondances et décisions adressées à l'attention personnelle des ministres, secrétaires d'État, parlementaires en exercice et préfets de département, aux présidents

du conseil régional, des conseils généraux et des communautés d'agglomération, les courriers et décisions adressés à l'attention personnelle des élus locaux ;

- les conventions liant l'État aux collectivités territoriales, à leurs groupements et à leurs établissements publics, exceptées les conventions de subvention financière passées dans le cadre des missions de développement industriel;
- les arrêtés fixant la liste de la composition des commissions prévues par le code du travail et la liste des médiateurs ;
- les actes relatifs au contentieux administratif à l'exception de ceux entrant dans le cadre des attributions relevant du code du travail en matière d'accompagnement des restructurations d'entreprise et d'inspection de la législation du travail, de mesures de police administrative prises en application du code de commerce et du code de la consommation et en matière de métrologie légale, ainsi que dans les cas de procédure d'urgence prévus au livre V du code de justice administrative;

#### Article 3

Mme Marie-Pierre DURAND peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité dans les conditions des articles 1 er et 2 du présent arrêté. Une copie de cette décision sera, dès sa signature, adressée au préfet de région, à la directrice régionale des finances publiques et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Pays de la Loire.

#### Article 4

Sous réserve des dispositions prévues à l'article 1, délégation est donnée à Mme Marie-Pierre DURAND à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses pour les crédits des BOP cités aux articles 5 et 6.

#### SECTION II.

#### COMPÉTENCE DE RESPONSABLE DE BOP DÉLÉGUÉ

#### Article 5

Mme Marie-Pierre DURAND est désignée responsable de budget opérationnel délégué des BOP régionaux suivants :

- 102 « Accès et retour à l'emploi »;
- 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » ;
- 104 « Intégration et accès à la nationalité française »
- 147 « Politique de la ville »
- 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » ;
- 303 « Immigration et asile »
- 304 « Inclusion sociale et protection des personnes ».

A ce titre, délégation est donnée à Mme Marie-Pierre DURAND à l'effet de

- Répartir les crédits entre les unités opérationnelles chargées de l'exécution financière ;
- Procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les unités opérationnelles et entre les actions ou sous-actions de ces BOP.

#### **SECTION III**

#### COMPÉTENCE DE RESPONSABLE D'UNITÉ OPÉRATIONNELLE ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DÉLÉGUÉ

#### Article 6

Délégation est donnée à Mme Marie-Pierre DURAND, en qualité de responsable d'unités opérationnelles, à l'effet de signer les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées :

- 102 « Accès et retour à l'emploi » ;
- 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi »;
- 104 « Intégration et accès à la nationalité française »
- 111 « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » ;
- 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » ;
- 134 « Développement des entreprises et régulations » ;
- 147 « Politique de la ville et grand Paris »
- 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » ;
- 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » ;
- 303 « Immigration et asile »
- 304 « Inclusion sociale et protection des personnes »;
- 305 « Economie sociale et solidaire » ;
- 354 « Dépenses de fonctionnement de la DREETS HT2, dépenses immobilières »
- 364 « Cohésion » du plan de relance ;

La présente délégation s'applique également au programme 363 « compétitivité » (Minint/DMAT), en qualité de service prescripteur de l'UO régionale SGAR.

#### Article 7

Délégation est donnée à Mme Marie-Pierre DURAND, en qualité de responsable d'unités opérationnelles, à l'effet de signer les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées sur le programme « FSE / L044 » de l'État dédié au Fonds Social Européen (FSE).

#### Article 8

Sont exclus de la présente délégation :

- Les ordres de réquisition du comptable public ;
- En cas d'avis préalable défavorable, la décision de l'ordonnateur informant le contrôleur budgétaire des motifs de ne pas se conformer à l'avis donné ;
- Les décisions financières d'un montant supérieur ou égal à 250 000 euros HT qui nécessitent le visa du Contrôleur Budgétaire Régional (CBR) à l'exception de tous les actes relatifs aux campagnes de tarification des établissements et services sociaux financés par les BOP 104, 177, 303, 304.

#### Article 9

Mme Marie-Pierre DURAND peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité dans les conditions fixées par l'arrêté interministériel portant règlement de comptabilité. La signature des agents habilités doit être accréditée auprès du comptable assignataire.

#### Article 10

Délégation de signature est donnée à Mme Marie-Pierre DURAND en matière de prescription quadriennale des créances sur l'État.

# SECTION IV. COMPÉTENCE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

#### Article 11

Délégation est donnée à Mme Marie-Pierre DURAND à l'effet de signer les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics dans les conditions fixées à l'article 11.

#### Article 12

Mme Marie-Pierre DURAND peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité dans les conditions de l'article 10 du présent arrêté.

# SECTION V.

#### Article 13

Le présent arrêté abroge l'arrêté n°2021/SGAR/DREETS/59 du 29 avril 2021.

#### Article 14

Le secrétaire général pour les affaires régionales et la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

A Nantes, le **15 SEP. 2022** 

Didier MARTIN

Le préfet

